Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

REVISION DES COMPTES RENDUS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2017

Déclaration liminaire

Face aux multiples attaques dont la Fonction Publique fait l'objet, **F.O.-DGFiP**, rappelle que le statut général et les statuts particuliers sont plus que jamais les garants de l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire. Le Service Public constitue le rempart des plus faibles et ne saurait être évalué à l'aune de son seul coût pour la collectivité.

Ce Service Public, que de nombreux pays nous envient, est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas et c'est pour cela qu'il est primordial de le préserver.

En ce qui concerne notre administration l'inquiétude est croissante. Au nom de l'exemplarité, la Direction Générale des Finances Publiques poursuit son travail de resserrement méthodique du réseau et d'abandon programmé de missions en accélérant les fusions, restructurations, fermetures et suppressions de sites et de postes.

Quant au dialogue social, le Directeur Général a décidé de s'attaquer aux règles de fonctionnement des instances en cours de mandature, modalités qui avaient pourtant été actées et négociées à l'issue de la fusion. L'ordre du jour de cette CAP locale aujourd'hui, propose d'ailleurs l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, qui découle de ces décisions nationales unilatérales.

Pour **F.O.-DGFIP**, la remise en cause de ces engagements porte préjudice à la qualité du dialogue social mais aussi et surtout à la défense des intérêts des agents ce qui est inacceptable !

Pour en revenir à l'ordre du jour principal de cette CAP locale, le parcours professionnel des carrières et rémunérations PPCR, que le gouvernement a fait passer en force prévoit entre autre, l'application d'une cadence unique d'avancement d'échelon dans les corps. Dans ce contexte le gouvernement a décidé de supprimer unilatéralement, toutes les possibilités d'avancement d'échelon qui sont plus favorables que l'ancienneté.

L'attribution d'une réduction d'ancienneté, même si elle apparaissait dérisoire au vu de l'investissement des agents et de leur professionnalisme, s'apparentait quand même à une reconnaissance.

Mais tout cela est bien fini désormais pour les contrôleurs qui cette année 2017 auront tous droit à la valeur référence statutaire et quant aux agents administratifs et Inspecteurs ils seront en 2018 logés à la même enseigne...

Pour FO DGFIP, si les agents de la DGFiP sont une référence c'est bien au quotidien dans l'engagement et l'abnégation qu'ils mettent à essayer d'offrir un service public de qualité et à maintenir le bateau DGFiP à flot dans le contexte de suppressions d'emplois et dé réformes incessantes.

F.O.-DGFIP rappelle également que PPCR(Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations) imposé par le gouvernement dans la Fonction Publique et malgré l'opposition de la majorité des syndicats, porte gravement atteinte aux statuts Particuliers.

En conclusion, **F.O.-DGFIP F.O.-DGFiP** condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

F.O.-DGFIP revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites,

- des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité,

- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences,

- le maintien des statuts particuliers gravement menacés par la mise en place du protocole PPCR,

- l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents.